

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 janvier 2021

Le vingt-sept janvier deux mil vingt et un, à vingt heures, Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en raison des mesures sanitaires liées à la lutte contre l'épidémie de Covid-19, en session ordinaire.

Étaient présents : BERNARD Marie-Hélène, LE MAGOUROU Jean, PUSTOC'H Pierrick, GAUTHO Rachelle, CONNAN Michel, BERTHELIN Simon, LERAY René, LE PROVOST Sylvain, BECEL Erwoann, BENION Annie, ALMIN Sandrine.

Était absent excusé :

Était absent :

Secrétaire de séance : Michel CONNAN.

Le quorum étant atteint, Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Référent communal de l'ARIC

Madame la Maire présente l'ARIC (Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales) qui propose des formations très diversifiées (tant sur les thématiques que sur les formats) afin d'offrir la possibilité à chacun la formule qui lui conviendra. Il s'agit d'un réseau de 9 000 élu(e)s et 400 collectivités adhérentes. L'association propose à la commune d'identifier un ambassadeur de la formation qui sera auprès de ses collègues une personne référente pour recueillir les besoins de formation et l'interlocuteur privilégié de l'ARIC pour mettre en place des formations adaptées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme Madame Rachelle GAUTHO, Conseillère Municipale, référente de la commune auprès de l'association.

Référent communal RGPD

Madame la Maire annonce que chaque collectivité doit nommer un délégué à la protection des données (DPD). Celui-ci est chargé de veiller à l'application de la réglementation sur le traitement des données collectées via sa mission d'information, de conseil et de contrôle interne. Au sein de chaque collectivité sont collectées et traitées de nombreuses informations à caractère personnel sur la population de son territoire comme sur les agents. Celles-ci sont protégées par la loi dite « informatique et liberté » de 1978. Chaque maire est responsable du traitement de ces données et peut nommer une personne en charge de l'application de la loi dans sa structure. Ce délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné et d'accompagner les responsables de traitement dans le respect de ces obligations.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, nomme Monsieur Simon BERTHELIN, Conseiller Municipal Délégué à la Protection des Données de la mairie.

Adhésion au réseau Bruded

Madame la Maire présente le réseau BRUDED (Bretagne Rurale et RURbaine pour un DEveloppement Durable), qui est un réseau de communes et d'EPCI bretons engagés dans le partage d'expériences concrètes entre collectivités dans tous les champs du développement durable. L'objectif de l'association est de mettre en lien des élus qui ont fait avec des élus qui veulent faire, afin d'avancer plus vite, ensemble, dans leurs projets. Avec plus de 15 ans d'existence et près de 200 collectivités adhérentes en Région Bretagne et Loire Atlantique, le réseau a déjà organisé près de 300 visites et rencontres thématiques, capitalisé plus de 500 expériences à découvrir sur son site www.bruded.fr, et réalisé une dizaine de publications sur des thématiques précises. A titre d'exemple, la dernière publication de 2020 reprenait « 24 retours d'expériences pour animer des démarches participatives et

soutenir des projets citoyens ». Elle précise qu'en cas d'adhésion de la commune, la cotisation annuelle s'élève à 0,30 € / habitant (soit 52,50 € pour PEUMERIT-QUINTIN en 2021).

Après délibération, le Conseil Municipal, à 9 pour et 2 abstentions, décide d'adhérer au réseau Bruded ; nomme Pierrick PUSCOC'H, deuxième adjoint au Maire, référent de la commune auprès du réseau.

Devis reprise de la route de Pempoul Helles

Madame la Maire annonce que la route de Pempoul Helles est très utilisée à la fois par des engins agricoles, mais également par des véhicules légers car elle permet de rallier une autre route en économisant un détour de plusieurs kilomètres. Elle présente aujourd'hui plusieurs défauts qu'il est nécessaire de corriger afin de garantir la pérennité de son utilisation. Deux entreprises ont été consultées. GUEGAN TP sur 2 versions et TP LE COZ.

Entreprise	Travaux	Montant HT	Montant TTC
GUEGAN TP	Piochage d'une partie de chemin et nettoyage des accotements sans évacuation	6 651,50 €	7 981,80 €
GUEGAN TP	Piochage d'une partie de chemin, nettoyage des accotements, création de fossés par endroits	12 640,00 €	15 168,00 €
TP LE COZ	Arasement des accotements, chargement et transport des matériaux, scarification, reprofilage et compactage du chemin (500 m)	14 699,00 €	17 638,80 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du report de la décision du choix du prestataire au motif qu'il est impératif, préalablement aux travaux, que les bois de bord de route soient élagués ; demande à Madame la Maire de faire le nécessaire auprès des propriétaires riverains ; précise que les devis seront de nouveau examinés par la commission voirie et une entreprise retenue par le Conseil Municipal dès que le nécessaire sera fait du point de vue de l'élagage.

Aménagement de placards à la mairie

Madame la Maire annonce qu'en prévision du classement des archives municipales par l'archiviste du Centre de Gestion, il est nécessaire de créer de nouveaux placards à la mairie afin de rassembler l'ensemble du fond dans la mairie. Dans le secrétariat et dans le bureau des élus, il reste des cloisons créées dans le but d'accueillir des rangements. L'entreprise PAMPANAY de LANRIVAIN a été consultée pour créer ces rangements (étagères, séparations et portes). Le devis proposé s'élève à 1 392,99 € HT, soit 1 671,59 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'offre de l'entreprise PAMPANAY pour 1 392,99 € HT, soit 1 671,59 € TTC ; autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Avis du Conseil Municipal sur le projet de parc éolien de Keranflec'h en BOURBRIAC

Le Conseil Municipal devra émettre un avis au prochain Conseil Municipal sur l'implantation d'un parc éolien situé à moins de 6 kms de la commune. L'enquête publique débute le 08 février et se termine le 12 mars 2021. L'avis du Conseil Municipal doit être émis avant le 27 mars 2021. Les documents d'enquête publique sont d'ores et déjà en ligne sur le site de la Préfecture (<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles/Bourbriac-SAS-Parc-eolien-de-Keranflech>).

Questions diverses

Coronavirus : Madame la Maire annonce l'ouverture d'un centre de vaccination à ROSTRENEN dès le 28 janvier 2021. Il est nécessaire de prendre rendez-vous avant de se rendre au centre. Les modalités sont disponibles en mairie. Les personnes ayant des difficultés à prendre rendez-vous peuvent se faire connaître de la mairie.

Visite du député Yannick KERLOGOT : Madame la Maire annonce avoir reçu Monsieur le Député le 07 janvier 2021 en compagnie de ses adjoints. Il s'agissait d'une réunion informelle. Ils ont notamment pu échanger sur le plan de relance de l'Etat, les différents financements envisageables pour les pistes de travaux de la municipalité, la revitalisation de la commune ou encore la scolarisation des enfants.

Commission numérique CCKB : Madame la Maire annonce avoir assisté à une réunion de la commission numérique de la communauté de communes au cours de laquelle il a notamment été question de la création d'un poste de Conseiller Numérique qui pourrait intervenir auprès des communes du territoire en matière de formation par exemple. Il a également été question du déploiement de la fibre. L'entreprise chargée des travaux sur la commune est AXIANS. Elle rappelle la nécessité d'élagage préalablement au déploiement prévu en cours d'année.

Groupement d'achat de voirie : Madame la Maire annonce avoir assisté à une réunion de plusieurs Maires du secteur en mairie de ROSTRENEN en vue de créer un groupement d'achat de voirie. L'objet en serait dans un premier temps une commande groupée de travaux, voire de fournitures et qui pourrait déboucher à terme sur de la mise à disposition de personnel et/ou matériel entre communes afin de réaliser certains travaux en régie.

Camping-car France Service : Madame la Maire annonce que le matin même est venu à PEUMERIT-QUINTIN le camping car France service de la CCKB. Il s'agit d'un accueil itinérant entre les communes (présence environ 2 ½ journées par mois dans chaque commune du territoire) permettant aux usagers d'avoir un accès de premier niveau aux services publics partenaires : MSA, CAF, CPAM, CARSAT, La Poste, Ministère de la Justice, Finances Publiques, Préfecture... Les agents sont mis à disposition par la CCKB et la MSA. L'accueil itinérant viendra 2 mercredis par mois de 9h30 à 12h à PEUMERIT-QUINTIN à compter du 10 février. Les dates de permanences seront disponibles en mairie.

Chapelle du Loc'h : Madame la Maire annonce qu'une fuite d'eau a été constatée suite au gel du début de mois au niveau des sanitaires du site. L'eau est donc coupée en attente de réparation par l'association gestionnaire.

Travaux d'enfouissement de ligne électrique : Madame la Maire annonce que des travaux d'enfouissement de la ligne électrique sont prévus entre Colet Even et Kersolec de mi-février à début mars. Une déviation devra être mise en place pour les besoins du chantier.

Comité d'élus : Madame la Maire propose d'organiser des réunions entre élus hors des réunions du Conseil Municipal afin de proposer des réflexions sur les orientations à donner à la commune sur divers aspects : bâti, voirie, culture, développement, environnement, social... Il s'agirait d'un temps d'échanges et de propositions qui permettrait de monter des projets à long terme. Un premier rendez-vous est fixé.

Electrification Kernevez : Monsieur Pierrick PUSTOC'H, 2^{ème} adjoint au Maire, annonce que les travaux réalisés sur le réseau sont opérationnels.

Broyeur CCKB : Monsieur Pierrick PUSTOC'H, 2^{ème} adjoint au Maire, délégué aux espaces verts et naturels, propose d'utiliser le broyeur de la CCKB pour broyer les coupes de bois de bord de route. Le broyat sera utilisé pour le paillage des espaces verts communaux. Une journée citoyenne sera organisée le samedi 10 avril pour réaliser le broyage des végétaux.

CCKB : Monsieur Pierrick PUSTOC'H, 2^{ème} adjoint au Maire, conseiller communautaire fait un point sur quelques décisions du conseil communautaire. La communauté de communes veut se doter d'un schéma éolien car de nombreuses sociétés présentent des projets. Ce schéma permettrait un développement coordonné des installations. La communauté de communes propose une aide à l'acquisition de vélos électriques. Il fait également un retour du projet Kreizy Commerces. L'opération a été un succès. La collecte des sacs jaunes va évoluer pour une collecte en conteneurs permettant d'éviter les incidents liés aux visites d'animaux dans les collecteurs en bois. Le matériel de collecte sera remplacé en conséquence.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra mercredi 24 février 2021 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

**La Maire,
Marie-Hélène BERNARD**

*Compte-rendu affiché en mairie de
PEUMERIT-QUINTIN,
le 29 janvier 2021*